Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20230706-D20230706-123-DE Date de télétransmission : 11/07/2023 Date de réception préfecture : 11/07/2023

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-123 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 6 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bourg-Saint-Christophe, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 29 juin 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 56 - Nombre de pouvoirs: 10 - Nombre de votants: 66

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO (à partir de la délibération n°2023-141), Gisèle LEVRAT (à partir de la délibération n°2023-141), Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (à partir de la délibération n°2023-141), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Vincent MANCUSO (à Max ORSET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Denis JACQUEMIN (à Laurent BOU), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etait excusé et suppléé: Maël DURAND (par Coraline BABOLAT).

Etaient excusés: Joël MATHY, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Lionel CHAPPELLAZ, Gilbert BOUCHON, Nazarello ALONSO.

Etaient absents: Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Patrice MARTIN, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET.

Objet : Construction d'un nouvel office de tourisme à Pérouges – Concours de maîtrise d'œuvre – Modification de la composition du jury

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2023 ;

VU la délibération n°2023-042 en date du mars 2023 portant acte de la composition des membres du jury dans le cadre du concours de maitrise d'œuvre concernant la construction d'un nouvel office de tourisme à Pérouges;

M. Jean-Louis GUYADER, président, indique que dans le cadre du concours de maitrise d'œuvre pour le projet de construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'Office du Tourisme communautaire et en raison du départ d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres Ad hoc (CAO Ad hoc), il convient de procéder à la modification de la composition du jury.

Pour rappel, il est nécessaire de procéder à la constitution d'un jury pour la mise en œuvre de cette procédure, conformément aux articles R2162-17, R2162-22 et R2162-24 de la Commande Publique et comprenant les membres à voix délibérative suivants :

• Les membres de la Commission d'Appel d'Offres Ad hoc (CAO Ad hoc) de la CCPA soit le Président de la CAO Ad hoc ou son suppléant, 5 membres titulaires ou 5 suppléants désignés par délibération n°2023-122 en date du 6 juillet 2023 et composée comme suit :

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20230706-D20230706-123-DE Date de télétransmission : 11/07/2023 Date de réception préfecture : 11/07/2023

Membres titulaires :

- Nathalie MAGNON-MICOLAS
- Elisabeth LAROCHE
- Patrick MILLET
- Emile CHARMET
- Béatrice DALMAZ

Membres suppléants :

- Maud CASELLA
- Patricia GRIMAL
- Aurélie PETIT
- Daniel BEGUET
- Françoise VEYSSET-RABILLOUD
- 3 personnes disposant de la même qualification ou d'une qualification équivalente à celle qui sera exigée des candidats pour participer au concours (un tiers des membres du jury) :
 - Madame Catherine Boidevaix, architecte à Alex (74)
 - Monsieur Yves Mugnier, architecte à Annecy (74)
 - Monsieur Baptiste MEYRONNEINC, Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ain

Le jury est composé de **9 personnes** dont le Président de la CAO Ad hoc qui présidera le jury.

En dehors de ces règles, d'autres membres à voix consultative pourront faire partie du jury.

Aussi, Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur la modification de la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de la composition du jury telle que proposée.
- AUTORISE le président à accomplir toute démarche permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 juillet 2023 Publiée le 1 2 JUL. 2023

Le Président, Jean-Louis GUYADER

ITÉ DE CO

CHAZEY SUR AIN

PLAINED

Pour le président et par délégation, Le 1^{er} vice-président

Marcel JACQUIN